

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 15 SEPTEMBRE 2026

N° 2026-06-08

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à quinze heures trente minutes, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégué-es présents-es

Nombre de délégués

En exercice : 26
Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 18

Nombre de voix

En exercice : 37
Présentes : 21
Exprimées par pouvoirs : 4
Total (mini 19) : 25

Quorum atteint

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix chacun)

Pierre COMBES, Éric PHELIPPEAU

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)

Gérard TENOUX

15 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Béatrice BOSSENEC, Francis BOMPARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Bruno EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Gérard HANUS, Amélie LEBRE, Didier LEROY, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Fabienne BARBANSON à Yannis ROCHAS, Françoise BELLANGER à Rosy FERRIGNO, Agnès ROSSI à Nicole PELOUX.

Délégué-es excusé-es : Claude AURIAS, Patricia PICARD, Agnès PAGIS, Pascale ROCHAS.

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Monsieur Kevin QUEYREL est nommé secrétaire de séance.

Objet : Programme Leader - Ingénierie paysagère d'accompagnement aux opérations d'adaptation au changement climatique et ouverture de poste

Montant des dépenses PnrBP	2027	2028
Fonctionnement	32 375 €	13 875 €
Investissement	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	46 250 €	35 000 €

Rapport :

La Présidente expose,

Grâce à l'impulsion du dispositif, avenir montagne ingénierie, le Syndicat mixte du Parc déploie depuis 2022 une ingénierie paysagère auprès des Communes classées. Il a engagé en 2024 l'élaboration d'un plan de paysage qui entre en fin d'année dans sa dernière phase d'élaboration, le plan d'actions. Afin d'organiser la mise en œuvre de celui-ci, une collaboration avec le CAUE de la Drôme est mise en place visant à accompagner la conception de projets d'aménagement d'espaces publics de communes drômoises cherchant à s'adapter au changement climatique par des actions de désartificialisation, de désimperméabilisation, de renaturation, de création d'îlots de fraîcheur...

Il s'agit de coordonner l'ingénierie architecturale, paysagère et urbaine dispensée par le CAUE de la Drôme et le Syndicat mixte du Parc dans la partie drômoise de son territoire afin de déployer un programme d'accompagnement auprès des communes centres-bourgs éligibles. Ces interventions pourront s'appuyer sur les opérations retenues dans le cadre de l'AMI « qualité des villages » lancé par le Syndicat mixte du Parc en 2026 qui auraient vocation à être financées en investissement via le « contrat de Parc ». 14 projets ont été à ce jour déposés auprès de la Région.

Il s'agira de tirer parti de projets pilotes et expérimentaux menés pour en partager les retours d'expériences dans les autres communes rurales des Baronnies provençales drômoises et y déployer dans un second temps des opérations d'aménagement inspirantes. Ces opérations devront mobiliser les habitants pour assurer qu'elles répondent à leurs besoins et usages d'une part et qu'elles accompagnent les changements de comportements induits d'autre part.

L'ingénierie ainsi apportée permettra de produire des outils de retour d'expériences et de capitalisation sur les projets qui pourront être mis à disposition de l'ensemble du territoire. Ces outils seront complétés d'actions de sensibilisation à destination des élu.e.s locaux, des acteurs économiques de la chaîne de l'aménagement (des concepteurs, maîtres d'œuvre et entreprises), du grand public et des publics scolaires.

Le projet s'appuie, au Syndicat mixte du Parc, sur l'ingénierie apportée par le poste d'un chargé de mission aménagement et paysages pour 0,5 ETP de son temps et sera déployé entre le 1^{er} janvier 2027 et le 30 juin 2028 selon le budget et le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles en €	€ HT	€ TTC	Recettes prévisionnelles en €	
Ingénierie du CAUE de la Drôme	32 000 €	32 000 €	FEADER/LEADER	70 000 €
Ingénierie du Syndicat mixte du Parc	32 000 €	32 000 €		
Prestations de communication (conception et réalisation de supports et d'outils de sensibilisation)	5 500 €	6 600 €		
Actions de sensibilisation	2 000 €	2 000 €		
Frais de gestion	16 000 €	16 000 €		
Sous total éligible à la subvention FEADER	87 500 €	-	Sous-total	70 000 €
TVA sur dépenses éligibles		1 100 €	Autofinancement PNR et CAUE de la Drôme	18 600 €
TOTAL		88 600 €		88 600 €

Délibération

- ◆ Considérant l'appel à projet ouvert par le GAL « Drôme Entre Rhône et Montagnes » pour la période 2023-2027 et plus spécifiquement sa fiche-Action n° 1 « Organisation Territoriale » ;
- ◆ Considérant la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et plus spécifiquement son orientation III.1 visant à « Préparer et accompagner un urbanisme rural durable » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- ◆ **Approuve** la réalisation du projet « Expérimentation d'un programme d'Ingénierie urbaine et paysagère dans les Baronnies provençales drômoises » conformément au budget et plan de financement exposé ci-avant ;
- ◆ **Dit** que l'autofinancement sera partagé entre le CAUE de la Drôme et le Syndicat mixte du Parc conformément à la convention de coopération annexée à la présente délibération ;
- ◆ **Approuve** ladite convention ;
- ◆ **Décide** de créer un emploi non permanent basé sur un contrat de projet, intitulé "Chargé de projet Aménagement Paysages", de catégorie A, à temps complet pour une durée prévisionnelle de 18 mois à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet identifié suivant : « Expérimentation d'un programme d'Ingénierie urbaine et paysagère dans les Baronnies provençales drômoises »
Et ce à compter du 1^{er} janvier 2027
- ◆ **Dit** que la rémunération sera fonction de la qualification et de l'expérience du/de la candidat-e et au maximum égale à l'IB 619/ IM 524 ;
- ◆ **Dit** que les crédits seront inscrits au budget ;
- ◆ **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion ;
- ◆ **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



Délibération certifiée exécutoire par sa publication le 17/09/2026
et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Une autre vie s'invente ici